

# SÉANCE extraordinaire

**Le 9 avril 2020**

---

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 9 avril 2020, à 16 h 30, à huis clos tel que prescrit par le gouvernement dans le cadre des mesures prises pour éviter la propagation du COVID-19.

**SONT PRÉSENTS PAR  
ZOOM RÉUNION**

Madame Louise Langlois, maire madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche.

**EST ÉGLEMENT  
PRÉSENT PAR ZOOM  
RÉUNION**

Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

---

---

## **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM**

### **200409.105 APPROBATION DES PROCES-VERBAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 et des séances extraordinaires des 17 et 20 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **200409.106 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – JEAN LUC HEYVANG ARCHITECTE – GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat et majoritairement résolu que ce conseil ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 1808-07 de Jean Luc Heyvang Architecte au montant total de 4 518.52 \$, toutes taxes incluses, pour des honoraires supplémentaires pour la modification du plan proposé pour la construction d'un nouveau garage municipal.

Messieurs les conseiller Gaétan Daraïche et Bruno-Pierre Godbout émettent leur dissidence compte-tenu qu'ils mentionnent ne pas avoir été consulté au départ pour l'exercice réalisé afin de réduire les coûts de construction. Ils mentionnent également qu'aucun mandat n'a été octroyé par résolution à la firme.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

**200409.107 GARAGE MUNICIPAL – DÉCISION – SOUMISSION LFG**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public réalisé le 22 janvier 2020 par le directeur général et greffier concernant la construction d'un nouveau garage municipal et d'un abri à sel ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 4 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçu qu'une seule soumission à la suite de cet appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT que le projet est admissible à une aide financière de 70% dans le cadre du programme RÉCIM pour des coûts maximums admissibles de 5 millions ;

CONSIDÉRANT que tous les coûts supplémentaires aux coûts maximums admissibles, s'ils surviennent, seront entièrement à la charge des contribuables du Grand Chandler ;

CONSIDÉRANT que le conseil, après délibérations et après avoir pris connaissance du montage financier global du projet actuellement sur la table, est d'avis qu'il y a lieu de réduire l'ampleur dudit projet :

CONSIDÉRANT que d'autres projets auront prochainement des impacts sur la charge fiscale des citoyens (casernes incendie de Newport, compteurs d'eau, assainissement des eaux usées à Newport, etc.);

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se prévaloir de la clause suivante de l'appel d'offres :

« **La Ville de Chandler** ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit d'accepter ou de refuser en partie ou en totalité les offres soumises »

POUR L'ENSEMBLE DE CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et majoritairement résolu par le conseil ce qui suit :

- Que le conseil ordonne le rejet de la soumission de LFG dont l'ouverture a eu lieu le 4 mars 2020 ;
- Que le directeur général et greffier soit mandaté pour travailler sur un projet dont l'ampleur des coûts ne devra pas excéder 3 millions de dollars ;

Le vote est demandé :

Sont d'accord avec cette résolution : messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Donald Vachon et madame la conseillère Meggie Ritchie.

Madame Langlois dit vouloir se dissocier de cette décision par crainte des conséquences, à savoir, est-ce que nous aurons des soumissionnaires dans un prochain appel d'offres, quels seront les coûts, etc.

Les conseillers Richard Duguay et Denis Pelchat votent contre la présente résolution, étant plutôt d'accord pour octroyer le contrat à LFG.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

**200409.108 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Richard Duguay propose la levée de l'assemblée à 17 h 05.

VILLE DE CHANDLER

---

Louissette Langlois  
Maire

---

Roch Giroux  
Directeur général et greffier